

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 avril 2014, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu est Monsieur le Maire en demande l'adoption.

40-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour de
la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

41-2014

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal de
la séance régulière du 3 mars 2014 soit
adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

42-2014

**MANDAT À CAROLINE PEPIN - PROGRAMME
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE CÉLÉBRATIONS
LOCALES 2014**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater Madame
Caroline Pépin, coordonnatrice d'activités
familiales, pour la demande financière pour
le programme d'assistance aux célébrations
locales pour la fête nationale du Québec.

ADOPTÉ

43-2014

MISE A JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que la politique familiale de
la M.R.C. Robert-Cliche a été adoptée par
le Conseil des maires en 2008;

CONSIDÉRANT que le plan d'action en faveur
des familles 2008-2011 de la M.R.C. Robert-
Cliche et de chacune des municipalités est
à échéance depuis 2011;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Famille
offre un programme de soutien technique et
financier pour la mise à jour de la
politique familiale et de son plan d'action
en faveur des familles;

CONSIDÉRANT que ces démarches sont des
opportunités importantes de concertation
des citoyens de la M.R.C. Robert-Cliche et
qu'elles ont pour objectif d'améliorer la
qualité de vie des familles.

Proposé par Madame Louise Sénécal,
Secondé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor, sous la coordination de la
M.R.C. Robert-Cliche, participe à la mise à
jour de la politique familiale et d'un plan
d'action en faveur des familles.

ADOPTÉ

44-2014

**DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS RODRIGUE -
POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU la lettre de démission de Monsieur Denis Rodrigue, le 13 mars 2014 comme Pompier volontaire pour la Municipalité de Saint-Victor.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la démission de Monsieur Denis Rodrigue comme Pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Victor et de le remercier pour ses nombreuses années au service des contribuables de Saint-Victor.

ADOPTÉ

45-2014

**PARTICIPATION FINANCIÈRE - CLD ROBERT-
CLICHE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal participera pour un montant de 50,00 \$ en guise de participation financière pour leur tournoi annuelle des gens d'affaires de la Beauce 24^e édition, le 5 juin 2014, au club de golf de Beauceville.

ADOPTÉ

46-2014

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UN BARRAGE
ROUTIER - MIRA**

ATTENDU la demande d'autorisation de Mira pour obtenir l'autorisation d'un barrage routier, le 7 juin 2014, de 7h00 à 15h00 à l'intersection arrêt obligatoire, 4 côtés, sur la rue Principale.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor n'a aucune objection que la Fondation Mira inc. organise un barrage routier à Saint-Victor, le 7 juin 2014, de 7h00 à 15h00 à l'intersection de l'arrêt obligatoire, 4 côtés, sur la rue Principale. Cependant, la Fondation Mira devra obtenir une permission du Ministère des Transports.

ADOPTÉ

47-2014

COUPE DESJARDINS 2014 - COMMANDITAIRE

ATTENDU la demande de commanditaire du regroupement Beauce-Centre pour avoir une commandite pour la Coupe Desjardins 2014.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal va prendre une publicité de 125,00 \$ dans le cadre de la Coupe Desjardins 2014.

ADOPTÉ

48-2014

DEMANDE D'AUTORISATION - COURSE À OBSTABLES

Proposé par Madame Louise Sénécal,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor n'a pas d'objection pour qu'il y ait une course à obstacles qui aura lieu le 9 août 2014, dans la gravière située dans le Rang 4 Nord. En cas de pluie, elle sera remise le 10 août 2014. La Municipalité de Saint-Victor ne se tient aucunement responsable de tout accident qui pourrait survenir durant cette course à obstacles.

En ce qui a trait à la demande pour que la Municipalité passe la niveleuse sur le

terrain, après la course à obstacle, cette demande est refusée.

ADOPTÉ

49-2014

DEMANDE DE SOUMISSION POUR ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGES

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions à la tonne pour la pose de béton bitumineux et de rapiéçages dans les rues de la Municipalité de Saint-Victor.

Les soumissions seront reçues, sous enveloppes scellées et identifiées **SOUMISSION POUR ASPHALTE**, au bureau de la Municipalité de Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 14:00 heure le 05 mai 2014, pour être ouvertes à la même heure.

Le Conseil Municipal ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

50-2014

FAUCHAGE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

Ont soumissionné :

Débroussaillage Adam Vachon :

17 246,25 \$ (taxes comprises)

Ferme Donald Vachon :

15 866,55 \$ (taxes comprises)

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter la soumission de Ferme Donald Vachon pour un montant de 15 866.55 \$ taxes comprises.

ADOPTÉ

51-2014

DEMANDE CPTAQ - MARTIN BOUFFARD ET ANDRÉE SKELLING

ATTENDU la demande de Monsieur Martin Bouffard et Madame Andrée Skelling pour avoir une servitude pour l'installation de leurs équipements sanitaires sur un emplacement contigu.

ATTENDU que le Maire et les Conseillers (ères) ont pris connaissance de ce dossier.

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande dans le dossier de Monsieur Martin Bouffard et Madame Andrée Skelling et achemine le dossier à la Commission de protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

52-2014

SIGNATURE ENTENTE AVEC FERME RÉAL BOUCHER - VIDANGE LAC FORTIN

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer un protocole d'entente avec Ferme Réal Boucher pour la cueillette des vidanges au Lac Fortin et ce pour un montant de 10 000,00 \$, TPS et TVQ incluses.

ADOPTÉ

53-2014

**NOMINATION REPRÉSENTANTS - CONSEIL
D'ADMINISTRATION O.M.H. SAINT-VICTOR**

Proposé par Madame Louise Sénécal,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, qu'une demande soit
faite dans le Vic Action, journal local de
la Municipalité, pour savoir s'il y a des
contribuables qui seraient intéressés à
siéger sur le Conseil d'Administration de
l'Office Municipal d'Habitation de Saint-
Victor.

ADOPTÉ

Madame Nancy Lessard quitte son siège.

54-2014

PHOTOCOPIES

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité de
Saint-Victor ne fera plus de photocopies
pour les contribuables ainsi que pour tous
les organismes de la Municipalité.

ADOPTÉ

Madame Nancy Lessard reprend son siège.

55-2014

**FORMULAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN
URBANISME**

ATTENDU le formulaire préparé par le Comité
Consultatif en Urbanisme pour adoption par
le Conseil Municipal.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le Conseil
Municipal approuve le formulaire de

dérogation mineure, préparé par le Comité Consultatif en Urbanisme, pour que ce dit formulaire soit signé par les voisins immédiats lorsqu'une demande de dérogation mineure sera demandée par un contribuable.

Advenant un refus de signature d'un voisin, ce dit formulaire ne peut contrevenir en aucun temps à la décision du Conseil.

ADOPTÉ

56-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR JEAN PERRON

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Jean Perron pour la superficie d'un terrain situé sur la rue Industrielle du Boisé.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après les recommandations des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur Jean Perron, pour un terrain situé sur la rue Industrielle du Boisé, pour que la largeur du terrain dont la norme exige, selon le règlement no. 55-2006, sont de 30.5 mètres et la dérogation demandée est de 94.69 mètres et sur la superficie les normes sont de 1 140 mètres carrés et la dérogation demandée est de 1 847 mètres carrés.

ADOPTÉ

57-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR BASTIEN THIBAudeau

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Monsieur Bastien Thibaudeau pour la construction d'un garage plus haut que sa bâtisse pour une courte période de temps.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'après les recommandations des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, que le Conseil Municipal accepte la dérogation mineure de Monsieur Bastien Thibaudeau, 29 Grande-Corniche, une dérogation sur la hauteur du son futur garage, selon le règlement no. 54-2006 la hauteur de garage exigée est de 17.5 pieds et la dérogation mineure est de 22.6 pieds soit un écart de 30%.

ADOPTÉ

58-2014

**AVIS DE MOTION - AMENDEMENT RÈGLEMENT
NUMÉRO 108-2013**

Le Conseiller Monsieur Gino Vachon donne avis de motion qu'un amendement au règlement no. 108-2013 (règlement de taxation 2014) sera adopté à une séance subséquente pour corriger l'article numéro 11.

59-2014

**PARTENARIAT AVEC LES FESTIVITÉS WESTERN DE
SAINT-VICTOR**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a convenu de faire un partenariat avec les Festivités Western de Saint-Victor pour harmoniser certains services.

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter ce qui suit :

- 3 000 \$ pour un bloc de 40h en location du Saloon Desjardins, lequel sera octroyé par la Municipalité à des organisations qui en font la demande. Les organisations seront responsables des locations effectuées, l'engagement de la Municipalité ne se limitant qu'à la fourniture d'un bon donnant droit à un crédit d'heures.

- 1 000\$ pour un soutien au déploiement de la musique dans les rues du village et pour le ramassage des fientes de chevaux pendant la période des Festivités Western.
- 1 000\$ non-récurrent en guise de participation afin de compléter la sculpture de cheval du 35ème anniversaire, installée sur le terrain adjacent au presbytère.
- Un montant estimé à 3 000\$ sera réservé pour la tenue de la Réception civique, lors du second vendredi soir, le 25 juillet. La Municipalité défraiera les coûts liés entre autres à la location de salle (Chevaliers de Colomb), le cocktail dinatoire et le vin d'honneur. En contrepartie, les Festivités Western s'engagent à offrir une entrée pour la soirée ainsi qu'un "P'tit Western" à chacun des invités (nombre variable selon les réponses obtenues).
- Pour cette même soirée, la Municipalité a versé aux Festivités Western un montant de 600,03\$ pour la réservation de quatre loges.
- Enfin, la Municipalité mandate les Festivités Western comme émetteur de permis pour l'établissement des commerces ambulants sur les terrains privés pendant la tenue des Festivités Western. Comme il s'agit de permis, il est prévu par la Loi que ces revenus iront à la Municipalité, mais en échange du rôle de mandataire qu'ils prendront, la Municipalité s'engage à verser l'entièreté des droits perçus en permis à l'organisation des Festivités Western.

ADOPTÉ

60-2014

SOUSSION POUR LA TONTE DE GAZON

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil d'accorder la soumission de tonte de gazon pour la saison 2014 à la Tontes J.F. pour la somme de 6 080,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

61-2014

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST -
CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

ADOPTÉ

62-2014

**AUTORISATION POUR SIGNATURE - ENTENTE D'UN
DÉPÔT OFFICIEL POUR RECYCLAGE DES PRODUITS
ÉLECTRONIQUES**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Madame Louise Sénécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger, à signer une entente de partenariat avec les points de dépôt officiels pour le recyclage des produits électroniques.

ADOPTÉ

**RECTIFICATION RELATIVEMENT À DES LISIÈRES
DE TERRAIN CÉDÉES PAR AMBROISE HOULE**

ATTENDU que suite à la réforme cadastrale faite à Saint-Victor, à l'automne dernier, certaines irrégularités des titres de propriété ont été révélées par les arpenteurs géomètres et qu'il y a lieu de corriger afin de conférer de bons titres de propriété;

ATTENDU que la municipalité est propriétaire de divers chemins et/ou rues dont notamment des rues qui avaient été cédées par monsieur Ambroise Houle;

ATTENDU que l'un des actes de cession, a été fait en date du 12 septembre 1977, devant Me Hermann Mathieu, notaire et aux termes duquel acte, monsieur Ambroise Houle a cédé pour un dollar et autres considérations, divers bouts de chemin.

Aux termes de cet acte, les lisières de terrain ont été désignées comme étant des lots subdivisés, soit les lots suivants :

Lots 212-28, 212-29, 212-A-14, 212-A-13, 212-A-15, 212-A-16, 211-17, 211-18, 211-19.

Or, ces lots n'avaient pas été officiellement déposés au bureau d'enregistrement au moment où l'acte de cession a été fait, alors il aurait donc fallu que la désignation soit faite sur les parties des lots et non sur les lots subdivisés.

Afin de régulariser les titres de propriété, il faut donc faire un nouvel acte par lequel les représentants de la succession Ambroise Houle viennent céder leurs droits dans les terrains, sur les nouveaux lots ayant fait l'objet de la réforme cadastrale, soit sur les lots suivants :

**4 772 412, 4 772 122, 4 772 416, 4 772 413,
4 772 120 et 4 772 411**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la municipalité
procède à la correction qui s'impose afin

qu'elle détienne un bon et valable titre de propriété sur les lots ci-dessus mentionnés, tel que le tout apparaît au projet préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor et que le Maire, **MONSIEUR JONATHAN V. BOLDOC** et le Directeur Général, **MONSIEUR MARC BÉLANGER**, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession et ce, selon toutes clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes.

ADOPTÉ

64-2014

**VIDANGE DES BOUES DE L'ÉTANG NUMÉRO 2 -
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION**

ATTENDU la demande de soumission pour la vidange des boues de l'étang numéro 2 de la Municipalité de Saint-Victor.

Ont soumissionné :

Pompage Mauricie Inc. - Les entreprises PM
VAC : 208 967.06 \$.

Veolia ES Canada Services Industriels
Inc. : 225 682.13 \$.

ASDR Enrionnement Inc. : 229 985,50 \$.

Corporation Newalta : 259 818.21 \$

Les Engrais Neault Inc. : 268 321.76 \$

Après étude :

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'accorder la
soumission à Pompage Mauricie Inc. - Les
entreprises PM Vac au montant de 208 967.06
\$, taxes comprises.

ADOPTÉ

65-2014

**SOUSSION POUR CAMERA - ACCEPTATION DE LA
SOUSSION**

ATTENDU la demande de soumission pour l'inspection des égouts sanitaire et pluvial dans certaines rues de la Municipalité de Saint-Victor.

Ont soumissionné :

Veolia : 57 541.00 \$

LCS Laboratoires de Canalisation: 33 761.30 \$

Après étude :

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'accorder la
soumission à LCS Laboratoire de
Canalisation au montant de 33 761.30 \$,
plus taxes.

ADOPTÉ

66-2014

POSTE D'AGENT CULTUREL - OFFRE DE CONTRAT

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Nancy Lessard,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater le
Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger,
à faire publier un avis pour une offre de
contrat pour un(e) agent(e) culturel(le).
La date limite de candidature est le 23
avril 2014.

ADOPTÉ

67-2014

**MANDAT POUR SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LES LAINAGES VICTOR**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'autoriser le Maire,
Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le
Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger,
à signer une entente avec les Lainages
Victor relative au financement et à
l'utilisation des ouvrages d'assainissement
des eaux usées pour la gestion des boues de
l'étang numéro 2 de la station d'épuration
de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

68-2014

**AVIS DE MOTION - AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO. 54-2006**

Le Conseiller Monsieur Gino Vachon donne avis
de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure
de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un
règlement modifiant le règlement de zonage no
54-2006.

Ce règlement aura pour conséquence
d'ajouter pour la zone 137-R les catégories
d'usages résidentiels suivants :
unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée,
unifamiliale en rangée et à cour latérale
zéro.

69-2014

**AVIS DE MOTION - AMENDANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME NO. 53-2006**

Le conseiller Monsieur Marco Poulin donne
avis de motion à l'effet qu'à une séance
ultérieure de ce Conseil, il sera soumis
pour adoption un règlement modifiant le
règlement du plan d'urbanisme no 53-2006.

Ce règlement aura pour conséquence de modifier
le texte de l'affectation résidentielle
moyenne et forte densité de sorte à permettre
aussi des habitations de faibles densités à
l'intérieur d'un périmètre formé des rues

Cliche, de l'Anse, Ambroise et Industrielle Nadeau.

70-2014

**AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN
RÈGLEMENT SUR LA RENATURALISATION DES RIVES
DU LAC FORTIN**

Le conseiller Monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement visant la renaturalisation des rives du lac Fortin.

Ce règlement aura pour conséquence d'obliger les propriétaires riverains du lac Fortin à végétaliser une portion de leur rive pour des fins de protection environnementale.

71-2014

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que les comptes suivant
soient approuvés et adoptés pour paiement :

Hydro-Québec	86.47	\$
Ass. des Directeurs Municipaux	1 364.90	\$
Société du Patrimoine	68.47	\$
Noelline Carrier	451.00	\$
Hydro-Québec	5 430.43	\$
Hydro-Québec	3 720.17	\$
Telus Mobilité	69.79	\$
Téléphone Saint-Victor	851.62	\$
Poste Canada	1 000.94	\$
Poste Canada	203.33	\$
Tommy Bosa	137.88	\$
Caroline Pépin	190.12	\$
Hydro-Québec	6 404.83	\$
Sylvain Fecteau	170.10	\$
Momentum Agricole	1 080.76	\$
Doris Wionzek	325.00	\$
André Ruel	470.00	\$
Ass. des Directeurs Municipaux	613.97	\$
Boivin et Gauvin	1 132.50	\$
Pegaze	80.48	\$

Simard Suspension		707.17	\$
Alliance Coop	18	040.48	\$
Robitaille Équipement	3	006.60	\$
Alarme Protech		204.08	\$
Bureautique Guy Drouin		277.16	\$
Magasin Coop		580.70	\$
Centre Électrique de Beauce		424.17	\$
Garage Marc Bureau		599.62	\$
Garage Alain Bolduc		355.33	\$
Remorques du Nord	2	468.67	\$
Musée Marius-Barbeau		114.98	\$
CSSS de Montmagny-L'islet		69.00	\$
Biolab		718.88	\$
Centre du Camion (Amiante)	1	584.82	\$
Ateliers FLPH		867.61	\$
M.R.C. Robert-Cliche	17	866.79	\$
Hercule Fortin Inc.		185.60	\$
Sifto Canada	6	387.31	\$
Wajax		687.30	\$
Garage Bizier		473.31	\$
Impression de Beauce		274.48	\$
Roche Groupe Conseil	1	057.44	\$
EMCO	3	613.66	\$
Réseau Biblio	1	042.79	\$
Féd. Québ. des Municipalités		63.60	\$
Hydraulique Service		367.95	\$
Excavations Denis Bolduc		672.60	\$
Editions Juridique FD		77.70	\$
Excavation Pamphile Rodrigue	2	573.50	\$
Soudure Mobile 2000		22.99	\$
Centre Laser du Parc		59.79	\$
Orizon Mobile		428.44	\$
Ville Saint-Joseph		249.36	\$
Fonds d'inf. sur le territoire		8.00	\$
Gaz Métro	2	531.33	\$
Garage Alex Bolduc	1	555.75	\$
Traction St-Georges		168.91	\$
Sylvain Bilodeau		24.04	\$
Veolia	1	351.27	\$
Le Pro du CB		195.35	\$
Maxi Métal		106.64	\$
Extincteur de Beauce		122.63	\$

ADOPTÉ

72-2014

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI LE 23
AVRIL 2014**

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit ajournée à
mercredi le 23 avril 2014 à 19h00.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER